



Sécurité

incendie

Immeuble
de Grande
Hauteur

Une réglementation spécifique en matière de sécurité incendie s'applique à votre immeuble qui s'élève à plus de 50 mètres.

Celle-ci impose **la présence d'équipements et de dispositifs particuliers.**

Si un incendie se déclare dans votre immeuble, **la détection incendie installée** sur les paliers à chaque étage déclenche automatiquement :



L'alerte au niveau du poste central de sécurité



Le **signal d'alarme d'évacuation**



Le **non-arrêt des ascenseurs** à l'étage concerné par l'incendie



La fermeture des portes coupe-feu des ascenseurs



Le **désenfumage** du palier et des sas

PRÉVENTION DE L'INCENDIE

POUR ÉVITER LES INCENDIES DOMESTIQUES, IL SUFFIT DE SUIVRE QUELQUES RÈGLES SIMPLES :

- **Ne pas encombrer les parties communes** (caddy, vélo...) et **vos fenêtres, balcons et loggias**. Les assurances peuvent refuser une prise en charge, dans la mesure où votre responsabilité serait engagée.
- **Ne pas déposer d'objets ou matériels** sur les paliers d'étages, dans les escaliers ou les sas d'accès.
- **Ne pas faire de percement ou transformation** sur les portes palières, démonter ou restreindre l'action du ferme porte.
- **Ne pas stocker de produits dangereux inflammables** : la détention et l'utilisation de bouteilles de gaz constitue un délit au regard de la loi dans les IGH.
- **Ne pas procéder à l'application de nouveaux revêtements muraux** avant d'avoir enlevé la totalité des revêtements anciens.

Des consignes générales de sécurité sont affichées près des ascenseurs

- **Ne pas procéder à des travaux ou modifications** susceptibles de diminuer les qualités de résistance au feu des portes, planchers, plafonds, etc.
- **Ne jamais laisser un jeune enfant seul** dans l'appartement, ne pas laisser à sa portée briquets et allumettes.
- **Ne pas détériorer les dispositifs de sécurité** (extincteurs, portes à fermeture automatique, trappes de désenfumage...).
- **Les détecteurs de fumée normalisés (DAAF)** installés dans votre logement doivent être entretenus par vos soins (tests réguliers, changement de piles).
- **Respecter les consignes de sécurité prévues** au règlement intérieur.

Dans tous les cas, efforcez-vous de rester calme. Ne pas crier « au feu »

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

*Il est important que les services de secours soient prévenus afin de pouvoir faciliter **l'évacuation des personnes à mobilité réduite.***

*Pour ce faire, nous vous recommandons fortement de **les signaler auprès du Poste Central de sécurité de l'immeuble.***

*Une liste est tenue à jour qui permettra une action rapide des secours en cas de sinistre. **Cette liste reste confidentielle.***

Les consignes à respecter en cas d'incendie pour votre sécurité

LE FEU SE DÉCLARE DANS VOTRE APPARTEMENT



- > **Si vous ne pouvez pas maîtriser le feu**, quittez votre logement, fermez la porte, n'y revenez pas.
- > **Dans la chaleur et la fumée**, baissez-vous et protégez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.
- > **Prévenez le poste central de sécurité** (interphones sur les paliers d'ascenseurs) ou à défaut les Sapeurs-Pompiers (18) et donnez les informations adéquates (localisation, étage...).
- > **Évacuez par les escaliers**, n'empruntez pas les ascenseurs.

LE FEU SE DÉCLARE DANS LES PARTIES COMMUNES



- > **Évacuez vers l'escalier dégagé** en utilisant l'itinéraire prévu, prévenez le poste central de sécurité ou les pompiers (18).
- > **Si les couloirs et les escaliers sont envahis par les fumées, restez chez vous** : calfeutrez la porte d'entrée à l'aide de linges mouillés ainsi que les bouches d'aération qui laissent passer la fumée, prévenez les pompiers. *Sachez que votre logement est construit pour vous protéger d'un incendie extérieur, le temps de l'intervention des services de secours !*
- > **Si votre appartement est enfumé, ouvrez les fenêtres**. Baissez-vous, respirez près du sol avec un linge humide.



*Téléphonez au
Poste Central de Sécurité
(24h/24h) ou utilisez les
interphones sur le palier.*

EN CAS D'URGENCE

> POSTE DE SÉCURITÉ

01 43 45 84 06